



Les paradoxes des ambitions de la République démocratique du Congo dans le secteur des hydrocarbures

Ebuteli est un institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence. Ebuteli (« escalier », en lingala) se donne pour mission de promouvoir, à travers des recherches rigoureuses, un débat informé pour trouver des pistes de solution aux nombreux défis auxquels la RDC est confrontée. Dans un environnement très souvent obscurci par des rumeurs faciles à propager, Ebuteli espère que son travail contribuera à un débat éclairé sur les questions de grande importance nationale.

L'ensemble de nos publications, blogs et podcasts sont disponibles sur : <https://www.ebuteli.org>

Le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) a été fondé en 2015 afin de promouvoir une recherche une approche large. Pour nous, les racines de cette violence se trouvent dans une histoire de gouvernance prédatrice qui remonte à la période coloniale et qui relie les versants des collines du Kivu aux intrigues politiques et à la corruption à Kinshasa, ainsi que dans les capitales d'Europe, de Chine et d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, les recherches du GEC visent à expliquer à un large public les interactions complexes entre la politique, la violence et l'économie politique au Congo.

<https://www.congoresearchgroup.org>

Crédits photo:

Installation de stockage de pétrole de la société Perenco RDC dans la périphérie de Muanda, à l'extrême sud-ouest de la République démocratique du Congo, le 19 octobre 2021. © Alexis Huguët.

Ce rapport a été réalisé grâce à un financement du 11th Hour Project de la Schmidt Family Foundation.

Contenu

Glossaire	4
Résumé	5
Introduction	7
1. Les ambitions de la RDC dans le secteur des hydrocarbures	10
1.1. Évolution du secteur des hydrocarbures congolais	10
1.2. Les appels d'offres à l'ordre du jour	13
2. Les défis structurels de la gouvernance du secteur des hydrocarbures	17
2.1. Les défaillances de la législation	17
2.2. Le comportement opportuniste des dirigeants politiques et l'insécurité juridique	19
2.3. L'existence d'une banque de données peu fiable et le manque d'investissements	23
3. Les tensions entre les ambitions énergétiques, écologiques et climatiques	25
3.1. Le lourd tribut de la pollution de Perenco à Moanda	25
3.2. Le dilemme pétrole, aires protégées et pays solution au réchauffement climatique	26
Conclusion et recommandations	31
A. Recommandations à l'État congolais	32
B. À la société civile	33
C. À la communauté internationale	34
Annexe	35
Profils et capacités des soumissionnaires (appels d'offres hydrocarbures 2022-2025)	39
Notes de fin	40



Glossaire

CAFI CESL	Century Energy Services Limited
CNOOC	China National Offshore Oil Corporation
COP26	Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques
CPP	Contrat de partage de production
DGRAD	Direction générale des recettes administratives
DIGOIL	Divine Inspiration Group Oil
EACOP	East African Crude Oil Pipeline
HSEQ	Hygiène, sécurité, environnement et qualité
Itie	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
Japeza	Japan petroleum Zaïre
KLEC	Kivu Lake Energy Corporation
MIOC	Moanda International Oil Company
ONG	Organisation non-gouvernementale
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
QHSE	Qualité, hygiène, sécurité, environnement
RDC	République démocratique du Congo
Socir	Société congolaise des industries de raffinage
Soco	Soco International (devenu Pharos Energy Plc)
Socorep	Société congolaise de recherche et d'exploitation
Solico	Société du littoral congolais
Soliza	Société du littoral Zaïrois (anciennement Solico)
Sonahydroc	Société nationale des hydrocarbures
TBIJ	The Bureau of Investigative Journalism
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WEF	World Economic Forum
ZIC	Zones d'intérêt commun



Résumé

En 2022, la République démocratique du Congo (RDC) a lancé un appel d'offres sans précédent pour l'attribution de 30 blocs d'hydrocarbures — 27 pétroliers et 3 gaziers. Initialement fixé pour une durée de six mois pour les blocs pétroliers et trois mois pour les blocs gaziers, selon les avis de manifestation d'intérêts du 28 juillet 2022¹, le processus a été prolongé à plusieurs reprises avant d'être annulé deux ans plus tard. Seuls les blocs gaziers situés sur le lac Kivu ont été attribués à trois entreprises, en vue de l'exploitation du gaz méthane et d'une éventuelle production d'électricité.

Dès son lancement, l'initiative avait suscité de vives critiques, notamment en raison du chevauchement de plusieurs blocs avec des aires protégées et des écosystèmes sensibles, tels que les forêts du bassin du Congo. À cela s'ajoutent les inquiétudes liées au passif environnemental de Perenco — seule entreprise actuellement active dans l'amont pétrolier du pays. Malgré les multiples dénonciations, les communautés locales à Moanda, dans la province du Kongo Central, continuent de payer un lourd tribut de l'exploitation pétrolière au moment où une poignée d'élites nationales en tire profit et pousse l'État congolais à fermer les yeux face à la pollution de cette multinationale franco-britannique.

À partir du moment où l'État congolais n'est déjà pas en mesure de protéger sa population des impacts environnementaux de l'exploitation pétrolière à Moanda, l'extension de l'exploitation à d'autres régions du pays suscite des inquiétudes. Si l'objectif affiché du gouvernement congolais est de faire des hydrocarbures un levier de développement, cette ambition se heurte à de contradictions politiques et écologiques. Ce qui se fait en matière des hydrocarbures en RDC ne prend pas suffisamment en compte les réalités économiques, géopolitiques et environnementales. Depuis plusieurs décennies, l'impasse dans laquelle se trouve ce secteur est tributaire d'une combinaison de défaillances structurelles, telles que des difficultés de réformes du cadre juridique, le mauvais climat des affaires, une gestion court-termiste et spéculative.

● ● ● ● ● ●

6



Introduction

L'histoire pétrolière de RDC remonte aux premières campagnes d'exploration dans le Graben Tanganyika³ en 1920⁴. Mais l'exploitation effective est restée concentrée exclusivement dans le bassin côtier, dans l'actuelle province du Kongo Central, d'abord en offshore en 1975, puis en onshore en 1979⁵. Depuis 2000, la production est assurée uniquement par l'entreprise franco-britannique Perenco (Perrodo Energy Company), à travers ses filiales Perenco REP (créée en 2000) et Moanda International Oil Company (MIOC, créée en 2004), avec une extraction journalière d'environ 25 000 barils de pétrole, en offshore comme en onshore⁶.

La gouvernance du secteur pétrolier congolais, déjà marquée sous Joseph Kabila (président de la RDC de 2001 à 2018) par une gestion court-termiste, spéculative et par l'absence de réformes structurelles, a connu très peu de ruptures sous le mandat de Félix Tshisekedi (président depuis 2019). Cette continuité a contribué à une stagnation durable du secteur, malgré les ambitions affichées. Cela a attiré des sociétés souvent dépourvues de capacités financières et techniques⁷, et liées directement ou indirectement à l'élite politique. Sous Kabila, des sociétés écrans⁸ comme Sud Oil, Caprikat et Foxwhelp, sans expérience dans le secteur des hydrocarbures, ont ainsi obtenu des droits d'exploration. Sous Tshisekedi, cette logique s'est prolongée, comme en témoignent les derniers appels d'offres lancés en 2022.

À ce jour, la contribution du secteur pétrolier à l'économie nationale demeure marginale. La production nationale annuelle du pétrole oscille depuis des années entre 8 et 10 millions de barils par an, ce qui représente seulement 0,34 % de la production pétrolière africaine en 2022, contre 18,09 % pour le Nigéria, 16,75 % pour l'Angola et 4,18 % pour le Congo-Brazzaville⁹. L'exploitation du gaz, en particulier dans le lac Kivu, n'a jamais décollé, malgré un potentiel reconnu¹⁰.

En 2022, les hydrocarbures ne représentaient que 4,46 % des revenus extractifs de la RDC, loin derrière les mines, 95, 54 %¹¹. À partir de cette année, le gouvernement congolais a lancé un ambitieux appel d'offres pour l'attribution de droits sur 30 blocs d'hydrocarbures (27 blocs pétroliers et 3 gaziers). Ce processus s'est prolongé à trois reprises pour les blocs du Graben Albertine, de la Cuvette centrale et du Tanganyika, et une fois pour les blocs du bassin côtier, avant d'être finalement annulé deux ans plus tard¹².

Officiellement, l'échec de ce processus est attribué à des offres non recevables, à des dépôts tardifs et à un défaut de concurrence. Mais ces justifications masquent d'autres causes. En dépit de cet échec, le gouvernement a lancé en 2025 un nouveau découpage de la Cuvette centrale, portant à 52 le nombre de blocs pétroliers, accompagné de l'annonce de réformes juridiques censées préparer de nouveaux appels d'offres¹³. Or, cette relance intervient sans que les causes structurelles du précédent processus n'aient été réellement corrigées. À Moanda où Perenco exploite le pétrole, la population et l'environnement sont sérieusement affectés par une pollution à grande échelle. La faiblesse de l'État congolais même en matière de régulation soulève ainsi de nombreuses inquiétudes surtout dans le contexte actuel de la transition énergétique.

Ce rapport met en évidence des facteurs permettant de comprendre pourquoi le secteur des hydrocarbures en RDC ne se développe pas. D'une part, la gouvernance du secteur reste dominée par une logique de captation spéculative et court-termiste. Ce qui empêche la mise en place des réformes structurelles indispensables : modernisation du cadre juridique, financement de la recherche pour disposer de données géologiques fiables, renforcement des capacités institutionnelles, assainissement du climat des affaires. Ce mode de gestion a davantage servi les intérêts immédiats d'un cercle restreint d'acteurs nationaux et étrangers, que les objectifs de développement à long terme du secteur. D'autre part, la stratégie d'expansion pétrolière portée par les autorités congolaises entre en contradiction avec les engagements environnementaux du pays. L'attribution des blocs situés dans les aires protégées ou les écosystèmes sensibles révèle une absence de cohérence entre la volonté de développer une



rente pétrolière et l'ambition de «pays-solution» au réchauffement climatique, dans l'objectif d'attirer également les financements climatiques.

Cette accumulation de faiblesses a eu pour effet d'attirer principalement des entreprises opportunistes, dépourvues de garanties techniques et financières solides, et plus enclines à exploiter les failles du système qu'à investir dans le développement du secteur.

Enfin, cette contradiction apparaît de manière encore plus flagrante à travers le projet de création d'un couloir vert Kinshasa-Kivu, censé promouvoir un développement économique durable, mais dont la trajectoire se superpose en partie au récent découpage de la Cuvette centrale en blocs pétroliers. Ceci affaiblit la crédibilité de la RDC et compromet sa capacité à mobiliser des financements internationaux pour la protection de ses forêts et tourbières.

La méthodologie de ce rapport repose sur la recherche documentaire et 67 entretiens semi-structurés avec des décideurs politiques, membres des cabinets, des hauts fonctionnaires des ministères des Hydrocarbures, de l'Environnement et développement durable, des leaders des organisations non-gouvernementales (ONG) nationales et internationales opérant dans ce secteur et des représentants de certains partenaires techniques et financiers. La première section du rapport aborde les ambitions de la RDC dans le secteur des hydrocarbures. La deuxième analyse les défis structurels, les difficultés de mise en œuvre des réformes, ainsi que les logiques de gestion court-termiste observées sous les présidences de Joseph Kabila et de Félix Tshisekedi. Enfin, la troisième section explore la tension entre les ambitions énergétiques, écologiques et climatiques.



1. Les ambitions de la RDC dans le secteur des hydrocarbures

À l'instar d'autres pays, la RDC manifeste des grandes ambitions d'exploitation du pétrole sur l'ensemble de son territoire national en vue de diversifier son économie et d'accroître significativement les recettes publiques pouvant accélérer le développement socio-économique du pays. Ces ambitions soulèvent beaucoup d'interrogations au regard non seulement des contraintes de gouvernance en RDC, mais aussi de nouvelles exigences de la transition énergétique.

1.1. Évolution du secteur des hydrocarbures congolais

Les premières explorations pétrolières en RDC remontent aux années 1920 dans le Graben Tanganyika¹⁴. Elles se sont poursuivies dans la Cuvette centrale à partir de 1951, puis en 1973 avec l'octroi d'une concession au groupe Shell-Texaco, un consortium réunissant l'entreprise pétrolière britannique Shell et la Texas company (Texaco), qui y a réalisé des relevés géophysiques par voie aérienne et des études sismiques¹⁵. Dans le bassin côtier, l'exploration débute en offshore en 1956, avec la Congo Gulf Oil Company (future Zaïre Gulf, filiale de l'américaine Gulf Oil), en partenariat avec la Société du littoral congolais (Solico, puis Soliza sous Mobutu¹⁶), et en onshore en 1959 avec la Société congolaise de recherche et d'exploitation (Socorep), une filiale de l'entreprise belge PetroFina¹⁷. C'est dans cette partie de la province du Kongo Central que ces efforts ont abouti à une production commerciale: l'offshore y démarre en novembre 1975, puis l'onshore en 1979¹⁸.

Parallèlement, dès 1965, le pays a développé un système intégré du secteur, en combinant l'exploitation du pétrole avec le développement des capacités de raffinage et, dans une certaine mesure, la distribution des produits pétroliers: la société congolaise des industries de raffinage (Socir)¹⁹, inaugurée à Moanda et dotée d'une capacité de 750 000 tonnes par an, traitait d'abord du pétrole brut importé, puis local lorsque la production nationale a débuté. L'effondrement a débuté à partir de 1977, notamment à cause des pénuries d'approvisionnement, de sous-investissement, et de la vétusté des équipements.

Mise en veilleuse en 1996-1997, à cause de difficultés d'exploitation, la Socir est brièvement relancée en 1998, avant de cesser définitivement ses opérations²⁰. Depuis, cette raffinerie joue principalement le rôle de transport de pétrole importé par barge depuis la mer jusqu'à ses réservoirs de stockage à terre.

En 2000, la fusion de Chevron et Texaco a donné naissance à Moanda International Oil Company (MIOC), laquelle a ensuite été cédée à Perenco en 2004²¹. L'arrivée de cette dernière société, spécialiste des champs matures²², a été un souffle d'oxygène pour l'amont pétrolier congolais, car elle est jusqu'à présent la seule entreprise à extraire du pétrole brut, principalement destiné à l'exportation. Perenco opère à travers trois entités: MIOC pour les permis offshore, Perenco REP pour les permis onshore, et Lirex, également active en offshore en partenariat avec la Cohydro²³. La répartition des revenus par entreprise pour l'année 2022 illustre la domination de Perenco et de ses filiales dans l'amont pétrolier congolais.

Tableau 1. Revenus globaux du secteur pétrolier par entreprise au cours de l'exercice 2022

N°	Dénomination	Montant en dollars américains	%
1	Moanda International Oil Company (MIOC)	103 440 271	32,02
2	Perenco overseas Japan Ltd (ex-Teikoku)	93 960 075	29,09
3	Perenco ODS Ltd	42 990 332	13,31
4	Perenco recherche et exploitation pétrolière	41 347 481	12,80
5	Lirex	34 425 150	10,66
6	Cabinda Gulf Company Ltd	5 484 841	1,70
7	Surestream RDC	1 336 248	0,41
8	Société nationale des hydrocarbures (Sonahydroc)	36 200	0,01
Total		323 020 598	100

Source: ministère des Hydrocarbures, <https://hydrocarbures.gouv.cd/donnees-sur-les-paiements/>.

Depuis plusieurs années, Perenco est soupçonnée de minimiser le volume de ses exportations d'hydrocarbures²⁴. Pour en savoir davantage, Aimé Molendo Sakombi, ministre des Hydrocarbures, a fait récemment appel au cabinet Alex Stewart International pour l'audit de cette multinationale franco-britannique. Comme le démontre le tableau suivant, le pétrole n'apporte qu'une contribution marginale aux recettes publiques.

Tableau 2. Revenus extractifs par secteur et par province au cours de l'exercice 2022

Secteur	Province	Montant en USD	%
Pétrolier	Kongo-Central	323 163 805	4,39
	Kinshasa	5 592 438	0,08
Total pétrolier		328 756 243	4,46
	Lualaba	4 694 518 121	63,73
	Haut-Katanga	1 658 331 626	22,51
	Haut-Uele	217 966 488	2,96
	Nord-Kivu	80 530 558	0,91
	Kasaï-Oriental	10 268 047	0,14
	Sud-Kivu	780 660	0,01
	Tanganyika	8 985	0,00
	Autres	375 375 783	5,10
Total minier		7 037 780 268	95,54
Total général		7 366 536 511	100,00

Source: ITIE (2024), Rapport ITIE-RDC 2022, p 96.

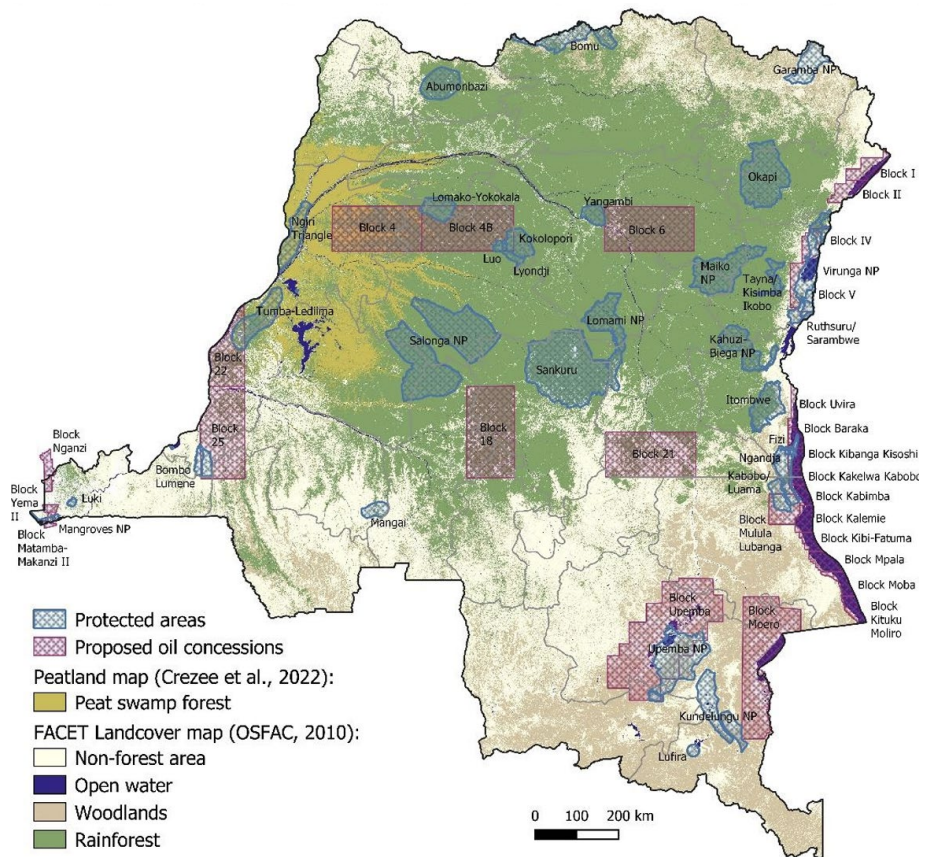
En 2022, lors du lancement des appels d'offres, Didier Budimbu, alors ministre des Hydrocarbures, affirmait que pour le Congo, « il est inacceptable qu'un secteur aussi lucratif, à même de jouer un rôle prépondérant dans l'économie du pays, ne soit exploité qu'à un faible taux de 4,5 % de son potentiel »²⁵. À l'instar de son prédécesseur, Aimé Molendo Sakombi, a continué de soutenir que le pétrole peut changer le destin économique de la RDC²⁶.

1.2. Les appels d'offres à l'ordre du jour

Le gouvernement congolais demeure ambitieux dans le domaine de l'exploitation du pétrole et du gaz, et veut rattraper son retard dans ce secteur. En juillet 2022, le ministre des Hydrocarbures a lancé l'appel d'offres pour l'attribution des droits sur 27 blocs pétroliers et trois blocs gaziers. Cette initiative, une première en RDC par son ampleur, a signalé une volonté affichée de relancer massivement le secteur. Contrairement aux tentatives précédentes, qui se déroulaient généralement sous forme d'appels d'offres restreints ou de gré à gré, celui de 2022 couvrait des zones géographiquement plus vastes. Les blocs mis en jeu comprenaient ainsi neuf dans la cuvette centrale, quatre dans le Graben Albertine, onze dans le Graben Tanganyika et trois dans le bassin côtier Atlantique²⁷. Les trois blocs gaziers (Lwandjofu, Idjwi et Makelele), localisés sur le lac Kivu, ont également suscité un grand intérêt, surtout que le Rwanda exploite déjà le gaz méthane et la zone est reconnue pour ses importantes réserves.

En considérant que son pays accuse du retard dans le domaine, le président Félix Tshisekedi insistait lors du lancement de l'appel d'offres sur la nécessité d'emboîter le pas de ces nations qui, avant la RDC, « *ont pu faire de leur dotation en ressources des hydrocarbures des véritables fer de lance de leurs économies* »²⁸.

Carte 1. Configuration des blocs faisant l'objet de l'appels d'offres



Source: commission *ad hoc* du 17 juillet 2023 chargée appel d'offres des blocs pétroliers et gaziers.

Dès son lancement, l'initiative a suscité des critiques à l'échelle nationale et internationale. Celles-ci ont porté sur plusieurs points : la gouvernance du secteur, l'absence de données fiables sur les réserves prouvées, le passif environnemental des opérations de Perenco à Moanda, et les risques écologiques liés à l'attribution de blocs sensibles. Le député André Lubaya a notamment interpellé le ministre des Hydrocarbures, en pointant un manque de transparence, d'intégrité et de matérialité dans la procédure, en contradiction avec le cadre juridique et les normes internationales en vigueur²⁹. Au-delà des aspects juridiques, fiscaux et politiques, la réussite d'un appel d'offres dépend aussi de la disponibilité de données géologiques récentes et précises — des informations peu disponibles en RDC. Leur absence réduit non seulement la concurrence entre soumissionnaires, mais freine aussi l'intérêt d'opérateurs crédibles, capables de s'engager sur le long terme.

Pour évaluer les offres de différents blocs, la commission *ad hoc* mise en place par le ministre des Hydrocarbures avait retenu les critères d'exigences administratives, financières et techniques tels que repris ci-dessous.

Tableau 3. Grille d'évaluation des offres d'hydrocarbures

N°	Critères	Note
Exigences administratives		20
1	Kinshasa	4
3	Lualaba	4
4	Haut-Katanga	4
5	Haut-Uele	4
Exigences financières		30
6	États financiers	10
7	Compte bancaire opérationnel	10
8	Preuves d'accès et des facilités d'obtention des crédits auprès d'une banque	10
Expérience dans le domaine d'exploitation		50
9	Expertise avérée dans les opérations d'extraction du pétrole	20
10	Projet intégré	30
Total		100

Source: commission *ad hoc* du 17 juillet 2023 chargée de l'organisation d'appel d'offres sur l'attribution des droits d'hydrocarbures en RDC.

Malgré la volonté affichée du gouvernement, cet appel d'offres n'a abouti qu'à l'attribution des droits sur les blocs gaziers du lac Kivu³⁰. Aucun des blocs pétroliers mis aux enchères n'a trouvé preneur. Aussitôt nommé ministre des Hydrocarbures, Molendo ne voit pas les choses de la même manière que son prédécesseur. Le 11 octobre 2024, il signe un communiqué annonçant l'annulation de l'appel d'offres, en précisant que « *les rapports de validation respectifs de la commission révèlent*



une absence de candidatures, des offres non recevables, des cas de dépôts tardifs, des offres inappropriées ou irrégulières(...) qui ont empêché la poursuite de la procédure vers l'attribution des droits d'hydrocarbures »³¹.

Comme il l'avait promis, Molendo a relancé ce processus devant aboutir aux nouveaux appels d'offres, en procédant au découpage du Bassin sédimentaire de la Cuvette centrale en 52 blocs ouverts à l'exploration³². Les travaux ayant conduit à ce découpage ont connu la participation des experts du ministère des Hydrocarbures et du ministère de l'Environnement et développement durable. Après trois jours de travail, la nouvelle cartographie a été produite, en s'appuyant notamment sur la télédétection, c'est-à-dire l'acquisition et l'analyse des données à distance (satellites, avions ou drones). Au total, 42 blocs pétroliers étaient effectivement cartographiés, mais le ministère des Hydrocarbures en a publié 52, soit dix blocs de plus pour lesquels les experts du ministère de l'Environnement et développement durable n'auraient pas été associés. Ce qui soulève des interrogations sur les limites de la collaboration entre les deux ministères.

En effet, ce nouveau découpage soulève encore d'autres problèmes car, en principe, avant la publication de 52 blocs, les deux ministères (Hydrocarbures et Environnement et développement durable) auraient dû déployer leurs experts sur le terrain pour l'acquisition des coordonnées de différents blocs pour des fins de matérialisation (Bornage). Cette procédure légale a l'avantage de minimiser le risque de contentieux autour des limites des blocs ainsi que de contribuer à la connaissance technique des blocs à travers les informations recueillies sur le terrain.

En définitive, les ambitions de la RDC dans le secteur des hydrocarbures se caractérisent par la précipitation, et ne prennent pas suffisamment en compte les défis structurels de gouvernance qui ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, depuis sa genèse, le secteur des hydrocarbures congolais est marqué par une faiblesse institutionnelle, accentuée par une vision opportuniste et à court terme. La section suivante explore plus en détail ces défaillances qui n'ont pas permis à la RDC de s'affirmer comme un grand pays producteur du pétrole.

2. Les défis structurels de la gouvernance du secteur des hydrocarbures

Malgré le changement de régimes politiques, le secteur des hydrocarbures fait face à plusieurs défis qui ont bloqué son essor, à savoir: les défaillances de la législation, le comportement opportuniste des dirigeants politiques et l'insécurité juridique, l'existence d'une banque de données peu fiable et le manque d'investissements.

2.1. Les défaillances de la législation

Le cadre juridique du secteur des hydrocarbures est caractérisé par une instabilité liée aux dynamiques politiques du pays. Jusqu'en 2007, le secteur des hydrocarbures n'avait pas d'identité juridique propre; il était constamment ballotté entre les ministères des Mines et de l'Énergie³³. Bien que le code minier de 2002 ait séparé les mines et les hydrocarbures, il maintenait paradoxalement ce dernier sous la loi de 1981 devenue obsolète. Par exemple, elle ne contenait aucune disposition sur les impacts environnementaux, ne prévoyait aucun mécanisme de contenu local, ni de fonds pour les générations futures. Surtout, elle renforçait la centralisation du pouvoir autour du président de la république, en laissant peu de place à la transparence ou à la concurrence. En effet, l'article 79 de cette loi stipulait que « *les droits miniers pour hydrocarbures sont accordés par convention (...) les conventions pétrolières, quoique dûment signées par les parties, n'ont d'effet qu'après avoir été approuvées par une ordonnance du président de la République* ».

Ce mécanisme a ouvert la voie à une gestion opaque et discrétionnaire, particulièrement visible sous le régime de Joseph Kabila, où l'absence de procédures d'appel d'offres a favorisé des pratiques de captation et de négociation en dehors de tout cadre public, comme l'illustrent plusieurs cas analysés plus loin. La création d'un ministère des Hydrocarbures en 2007 n'a pas résolu immédiatement ce problème.

Plusieurs tentatives ont cependant été menées pour doter le pays d'une législation plus adéquate. En 2008, lors du premier congrès national du pétrole et du gaz, un avant-projet de code a été élaboré. Ce projet prévoyait non

seulement la relance des négociations dans les zones d'intérêt commun (ZIC)³⁴, mais aussi des dispositions pour les biocarburants et la valorisation du gaz méthane du lac Kivu. Néanmoins, aucune loi n'a été adoptée à cette époque³⁵. En 2012, le gouvernement a de nouveau inscrit la relance des hydrocarbures, du gaz naturel et des biocarburants dans son programme quinquennal 2012-2016, mais le projet de loi générale est resté bloqué à l'Assemblée nationale et n'a finalement été voté qu'en 2015 pour être promulgué en 2016³⁶.

Pendant plusieurs décennies, cette absence de cadre légal clair et prévisible a eu des conséquences sur la gestion du secteur. D'une part, elle a imposé aux entreprises d'attendre la signature du président de la république pour obtenir l'ensemble de leurs droits sur un bloc, même après avoir conclu une convention. D'autre part, elle a accentué l'arbitraire car tout dépendait du chef de l'État, sans garantie de transparence sur les conditions d'attribution.

Aujourd'hui, la révision de la loi sur les hydrocarbures est à l'ordre du jour. Le 31 juillet 2025, lors du lancement des travaux de l'atelier de révision de cette loi, le ministre des Hydrocarbures a déclaré : « *les ressources naturelles, et en particulier les hydrocarbures, sont un maillon important de notre économie, notre géopolitique et notre souveraineté énergétique, mais les règles qui encadrent leur exploitation doivent évoluer pour répondre aux défis de notre temps, particulièrement ceux de la transparence, de la durabilité, de l'innovation et de l'attractivité* »³⁷. Le Ministre Molendo note en plus que la loi de 2015 présente d'autres insuffisances telles que « l'ambiguïté et la lourdeur de la procédure d'appel d'offres, les lacunes du régime de transport des produits pétroliers, une fiscalité exigeante et non incitative (obligation de payer plusieurs bonus avant l'attribution des droits), un système fiscal hybride³⁸, etc.

Mais au-delà du cadre législatif, le secteur des hydrocarbures souffre aussi du comportement opportuniste de l'élite politique et de l'insécurité juridique.

2.2. Le comportement opportuniste des dirigeants politiques et l'insécurité juridique

La trajectoire du secteur des hydrocarbures s'est construite autour de l'extraction de rentes issues des étapes intermédiaires du cycle pétrolier: octroi de droits, négociation de contrats, revente d'actifs, ou attribution discrétionnaire de permis. Ce sont les activités détachées de toute production qui ont structuré l'économie politique du secteur. Cette dynamique a contribué à l'inertie prolongée du secteur, tout en générant des bénéfices significatifs pour certaines élites nationales et réseaux d'affaires internationaux.

Ce modèle extractif, centré sur la spéculation plutôt que sur la production, a été particulièrement visible sous le régime de Joseph Kabila. Il a permis à des acteurs privés de capturer des rentes importantes à partir d'actifs publics, souvent acquis à faible coût, sans pour autant générer de retombées économiques tangibles pour l'État congolais. Dans certains cas, les plus-values ainsi obtenues ont largement dépassé la contribution réelle du secteur pétrolier à l'économie nationale.

Le cas des blocs 1 et 2 du lac Albert illustre bien cette gestion spéculative. En 2006, Tullow Oil PLC et Heritage Oil PLC, deux compagnies établies, signent des contrats de partage de production avec l'État congolais. Mais le président Kabila refuse de signer l'ordonnance présidentielle requise pour les valider. En 2008, le bloc I est ensuite attribué à Divine Inspiration Oil (Dig Oil), sans que cette fois non plus l'ordonnance ne soit émise. Ce n'est qu'en 2010 que les deux blocs sont finalement accordés, par ordonnance, à deux sociétés écrans basées aux îles Vierges britanniques : Caprikat Ltd. et Foxwhelp Ltd.

L'octroi de ces blocs aux sociétés Caprikat et Foxwhelp a rapidement suscité des interrogations. Bien que présentées comme des entités indépendantes, elles ont été liées à des réseaux d'influence proches de Dan Gertler³⁹, et à des figures politiques sud-africaines, notamment Khulubuse Zuma, neveu du président Jacob Zuma, ainsi que son conseiller juridique Michael Hulley, cité comme bénéficiaire effectif des deux sociétés. Un porte-parole affirma plus tard que Khulubuse Zuma n'a jamais eu d'intérêt dans le projet, et que sa présence initiale n'avait pas été suivie d'un rôle actif⁴⁰. Néanmoins, l'absence de transparence sur les bénéficiaires réels et le manque de procédure concurrentielle formelle ont renforcé les soupçons de favoritisme.



Tandis que Tullow abandonne ses recours et vend ses actifs du côté ougandais à Total et China National Offshore Oil Corporation (CNOOC)⁴¹, Dig Oil, de son côté, engage un bras de fer judiciaire avec l'État congolais. À l'origine, cette société avait signé, dès décembre 2007, un contrat de partage de production (CPP) pour les blocs 8, 23 et 24 dans la cuvette centrale, puis en janvier 2008 un autre CPP pour le bloc 1 du Graben Albertine, aux côtés d'un consortium comprenant Petro SA, Cohydro et d'autres partenaires. Après le versement de 2,5 millions de dollars américains de bonus de signature et 1,5 million de dollars américains pour les frais de qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE), la société affirme avoir engagé plus de 12,5 millions de dollars américains entre 2008 et 2010 pour des travaux préparatoires⁴². L'entreprise est ainsi en droit d'attendre l'approbation présidentielle exigée par l'article 79 de la loi portant sur la législation générale sur les mines et les hydrocarbures⁴³, étape sans laquelle tout contrat demeure juridiquement inachevé. Mais, malgré ces engagements, elle ne reçoit jamais l'ordonnance présidentielle nécessaire.

Les blocs sont réattribués par décret présidentiel à Caprikat et Foxwhelp, deux entreprises qui n'ont ni les compétences, ni les moyens financiers pour mener à bien les travaux⁴⁴. Pour Dig Oil, cette décision équivaut à une rupture unilatérale de contrat. Elle entame ainsi plusieurs démarches pour obtenir réparation. En novembre 2010, un accord de règlement à l'amiable est validé par le Premier ministre, et une dette de 4,8 millions de dollars américains est reconnue par l'État. Mais seules 3 millions de dollars américains seront versées en mars 2012⁴⁵. En parallèle, l'État justifie son immobilisme par la réforme du cadre légal, notamment la rédaction du nouveau code des hydrocarbures, qui ne sera adopté qu'en 2015. À chaque étape, l'État multiplie les promesses sans suite, offre des autorisations ponctuelles pour des travaux en 2012, puis repousse la délivrance de l'ordonnance présidentielle jusqu'à l'expiration des délais contractuels. Finalement, après huit années de blocages infructueux et de promesses non tenues, Dig Oil se résout à saisir la Cour d'arbitrage de Paris en 2016. Le coût colossal pour l'État congolais—condamné à payer 617,4 millions de dollars américains de dommages et intérêts, ainsi que près de 2 millions de dollars américains supplémentaires en frais d'arbitrage et de défense—montre l'ampleur des dégâts causés par cet immobilisme.

Toujours sous le règne de Kabila, d'autres sociétés écrans liées à lui-même ou à son réseau ont été positionnées dans le secteur des hydrocarbures sans avoir les capacités techniques et financières. C'est le cas par exemple de Congo Petroleum & Gas, de la Société de génie d'exploitation minière et pétrolière (Sogemip) et de Sud-Oil.



Cette dernière était au départ une entreprise appartenant à l'homme d'affaires Pascal Kinduelo, réputé proche de Kabila. Après avoir échoué dans le secteur pétrolier, Sud Oil était devenue la plaque tournante de détournement de deniers publics, avec une autre société de la famille Kabila baptisée Kwanza Capital. Entre 2020 et 2021, les investigations que nous avons menées avaient révélé « 92,3 millions de dollars américains de transfert douteux de la part d'entreprises et d'organismes publics congolais »⁴⁶.

Malgré l'alternance politique, l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi n'a pas marqué de rupture fondamentale dans la gouvernance du secteur des hydrocarbures, elle en a au contraire révélé la continuité, notamment à travers la manière précipitée et spéculative dont a été conduit l'appel d'offres de 2022. Ce processus, qui portait sur 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers, a été lancé sans qu'aucune révision sérieuse des faiblesses structurelles du secteur n'ait été entreprise.

À l'exception de Perenco qui s'était d'ailleurs désengagée de ces appels d'offres la grande majorité des entreprises sélectionnées ou présélectionnées n'avaient ni l'expérience dans l'exploration et la production, ni les capacités techniques ou financières pour exécuter des projets dans le secteur des hydrocarbures (Century, Kebo, Conjugate, etc.). Seule la Société nationale des hydrocarbures (Sonahydroc), malgré des problèmes de trésorerie et des capacités limitées, s'est vu attribuer les blocs 1 et 2 du Graben Albertine en avril 2025.

En effet, l'attribution de ces deux blocs à la Sonahydroc telle que décidée par le Conseil des ministres du 11 avril 2025 n'est pas conforme à la procédure réglementaire en vigueur. Pour rappel, ces blocs attribués aujourd'hui à la société nationale étaient alignés parmi les 27 blocs pétroliers retenus dans la première phase d'appel d'offres. La Sonahydroc compte parmi les cinq soumissionnaires dans ces deux blocs très convoités à cause des potentialités pétrolières.

Après le lancement des appels d'offres, Félix Tshisekedi avait positionné Marcelin Bilomba, son ancien conseiller économique, à la tête de la Sonahydroc. En mai 2023, il l'a remplacé par Augustin Nkuba, l'ancien directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures Budimbu dont les appels d'offres se sont soldés par les résultats décevants tels que renseignés ci-haut. Dans la mesure où les capacités techniques et financières de la Sonahydroc sont limitées, il est probable que les blocs 1 et 2 fassent l'objet d'un marché de gré à gré qui, dans le contexte de la RDC, présente souvent un risque élevé de corruption.



En ce qui concerne les trois blocs gaziers du lac Kivu, supposément mieux positionnés du fait de données géologiques plus solides, ils n'ont pas échappé au comportement opportuniste des dirigeants politiques. En effet, alors que l'ensemble des appels d'offres a connu des difficultés majeures, ceux concernant les trois blocs gaziers du lac Kivu ont affiché un succès relatif, bien que des controverses significatives aient également entaché l'attribution des contrats. Dès le départ, ces blocs présentaient le potentiel de succès le plus élevé de tous, et ce, pour plusieurs raisons: l'existence de réserves de méthane dans le lac Kivu a été largement documentée et prouvée, et les perspectives de son exploitation sont prometteuses, car le Rwanda a déjà réussi à transformer ce gaz en électricité de l'autre côté de la frontière (projection d'atteindre 50 mégawatts en 2025)⁴⁷.

Lors de l'appel d'offres de 2022, les blocs du Kivu ont été divisés en trois entités distinctes: Idjwi, Makelele, et Lwandjofu. Le gouvernement a par la suite annoncé la sélection de trois entreprises: Symbion Power pour le bloc Makelele, Winds exploration & production pour le bloc Idjwi, et Alfajiri Energy Corporation pour le bloc Lwandjofu⁴⁸. Si les deux premières sociétés, basées aux États-Unis, présentent un profil relativement plus clair, la troisième, Alfajiri Energy Corporation, basée au Canada, a été au centre de vives polémiques. Une enquête menée par Reuters et le Bureau of Investigative Journalism a révélé que le contrat d'exploitation du bloc gazier Lwandjofu aurait été obtenu par Alfajiri Energy sans que l'entreprise ne remplisse les conditions légales requises⁴⁹.

Le rapport révèle que Alfajiri a été constituée seulement quelques semaines après l'annonce officielle par la RDC de la mise aux enchères de ses blocs pétroliers et gaziers. N'ayant été enregistrée que dix mois avant la soumission, l'entreprise ne pouvait pas remplir les exigences légales, notamment celle de fournir trois années de bilans financiers. Son dossier était en outre incomplet, dépourvu d'un plan de travail détaillé ou d'une étude de faisabilité. Logiquement, Alfajiri avait obtenu le score le plus faible parmi les trois soumissionnaires pour le bloc gazier concerné⁵⁰. Pourtant, un retournement inattendu s'est opéré: les mêmes experts ayant rédigé le rapport d'évaluation initial ont présenté une seconde version dans laquelle les réserves exprimées avaient disparu et les scores avaient été modifiés, propulsant Alfajiri en tête du classement⁵¹. Cette requalification a été entérinée ensuite un mois plus tard par le ministère des hydrocarbures, qui a confirmé l'attribution du bloc à l'entreprise.

2.3. L'existence d'une banque de données peu fiable et le manque d'investissements

L'appel d'offres s'est déroulé sans matérialisation préalable et une campagne de prospection par l'administration des hydrocarbures et/ou par des sociétés de services recrutées pour acquérir des connaissances géologiques supplémentaires sur chacun des blocs retenus. Ces connaissances devraient contribuer à l'amélioration de leurs dossiers géologiques. Faute de données crédibles permettant d'attester de la présence de leads ou de prospects, les blocs présentés n'ont suscité qu'un intérêt limité, voire inexistant, de la part d'opérateurs reconnus⁵². Le ministère des Hydrocarbures a tenté de masquer ce désintérêt par des déclarations optimistes⁵³, affirmant la participation de majors comme TotalEnergies ou ENI, qui ont rapidement démenti tout engagement⁵⁴.

En effet, les hydrocarbures figurent parmi les secteurs les plus affectés par l'insuffisance des études géologiques et de certification des réserves. Les autorités du pays veulent accélérer et accroître la rente pétrolière sans pour autant prendre soin de financer la recherche. La recherche scientifique pouvant apporter un appui considérable dans la constitution de la banque des données est aussi négligée. En août 2024, le président Tshisekedi avait fait un plaidoyer au parlement pour que le budget consacré à la recherche scientifique passe de 0,5 à au moins 3 %⁵⁵.

Un autre défi majeur à relever concerne l'absence d'infrastructures. C'est le cas, par exemple, du pétrole du lac Albert, situé dans une région enclavée de la province de l'Ituri et dépourvue de toute voie d'évacuation. Didier Budimbu, ministre des Hydrocarbures, avait assuré que des discussions étaient en cours pour évacuer le pétrole, soit par une connexion au pipeline ougandais (EACOP), soit à celui du Sud-Soudan⁵⁶. Cependant, ces deux options se sont avérées irréalistes: d'une part, le pipeline ougandais était déjà réservé à la production de TotalEnergies et la China national offshore oil company (Cnooc); d'autre part, la connexion au pipeline soudanais aurait nécessité des investissements colossaux pour la construction de plusieurs centaines de kilomètres de pipeline à travers une zone isolée et en proie aux conflits, sans oublier les dégâts environnementaux.

En définitive, il s'avère que depuis plusieurs décennies, les logiques spéculatives et l'absence de réformes structurelles ont tout remis en question. Ce qui justifie l'impasse dans laquelle se trouve le secteur des hydrocarbures. Jusqu'à présent, on observe la prédominance d'activités déconnectées de l'objectif ultime de production et de contribution à la



richesse nationale. La gouvernance du secteur demeure affectée par un système de prédation qui génère des profits considérables pour quelques acteurs privés, tout en exposant l'État à des pertes financières. L'absence de clarté procédurale, et le non-respect des obligations contractuelles, ont multiplié les contentieux devant les juridictions internationales. Du côté des potentiels investisseurs, tous ces manquements créent un climat d'incertitude parce que les règles peuvent changer, les contrats peuvent être ignorés, les ordonnances présidentielles peuvent ne jamais être signés. Dans un secteur aussi capitalistique que les hydrocarbures, cette imprévisibilité représente un risque que seules des entreprises peu scrupuleuses, motivées par des logiques corruptives et spéculatives sont prêtes à prendre. Au-delà de ces préoccupations, on observe encore un paradoxe entre les ambitions énergétiques et climatiques de la RDC.



3. Les tensions entre les ambitions énergétiques, écologiques et climatiques

L'avenir des hydrocarbures en RDC est encore au centre d'autres enjeux qui dépassent les frontières nationales. Comment concilier les ambitions d'un grand pays producteur de pétrole avec les exigences écologiques et climatiques ?.

3.1. Le lourd tribut de la pollution de Perenco à Moanda

Face à un État congolais aux capacités de régulation limitées, Perenco continue de causer d'importants dégâts environnementaux à Moanda. Depuis 2010, au moins 158 cas de pollution lui ont été attribués⁵⁷. Aujourd'hui, le ministre des Hydrocarbures a chargé ERM (Environmental Resources Management) d'auditer les activités de Perenco. Cependant, un certain pessimisme persiste dans l'opinion congolaise. En effet, ce n'est pas la première fois que Perenco se retrouve sous le regard des autorités. Plusieurs enquêtes, notamment celle du Sénat en 2013⁵⁸ ont déjà mis en évidence toutes les préoccupations soulevées par plusieurs ONG, notamment la pollution des sols et des eaux. Au-delà de ces investigations institutionnelles, des rapports réguliers d'organismes environnementaux et les témoignages des populations locales continuent de dénoncer la persistance de la pollution.

En juin 2025, lors d'un forum organisé par Ebuteli et Congo Green Solution, les victimes venues de Moanda se sont exprimées devant les représentants des ministres des Hydrocarbures et de l'Environnement. Ces témoignages ont une nouvelle fois souligné la persistance d'une pollution qui affecte non seulement la santé de la population, mais aussi le rendement des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

Deux facteurs expliquent l'incapacité des autorités à exercer une pression plus forte sur Perenco. D'une part, Perenco dispose d'un monopole qui lui confère une grande marge de manœuvre vis-à-vis des dirigeants congolais. En dehors de son apport au budget de l'État, Perenco verse aussi des contributions ponctuelles (formation des agents du secrétariat aux hydrocarbures, taxes d'exploitation, cotisations à l'organisation des producteurs de pétrole africains, etc.).

Ce qui confère à l'entreprise un rôle quasi incontournable dans un contexte où les ressources fiscales sont limitées, surtout pour le ministère des Hydrocarbures.

D'autre part, Perenco exploite des champs pétroliers matures et en fin de vie, dont la production nécessite des techniques d'extraction plus complexes et souvent plus polluantes, comme le torchage de gaz. Les actifs matures sont généralement peu attractifs pour les grandes compagnies pétrolières, qui concentrent leurs efforts d'exploration sur des projets à fort impact surtout en offshore. Les champs anciens et peu rentables sont donc souvent laissés à des opérateurs de niche, capables de prolonger leur exploitation à moindre coût, au prix de techniques parfois plus polluantes⁵⁹.

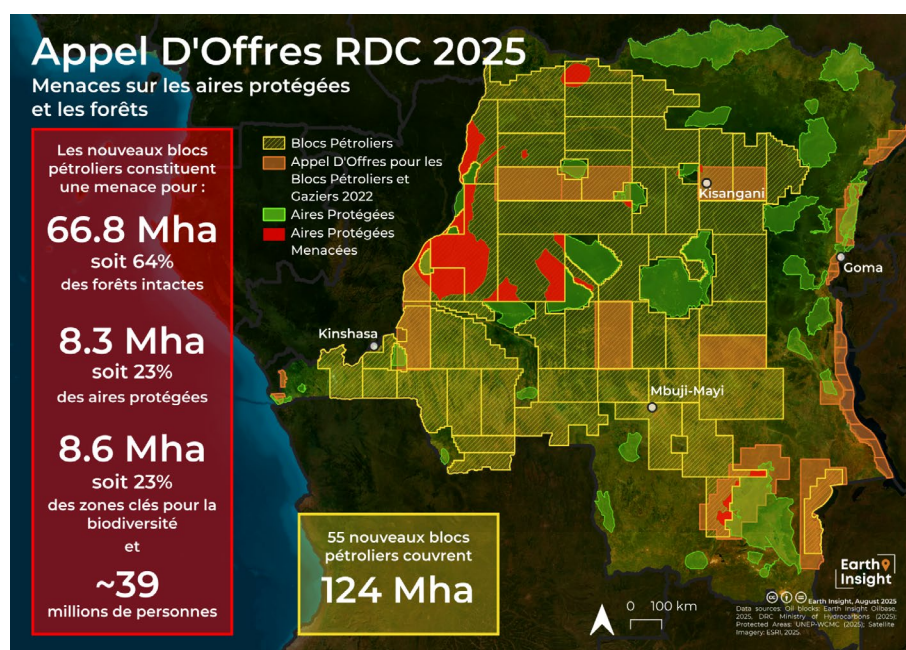
3.2. Le dilemme pétrole, aires protégées et pays solution au réchauffement climatique

À l'arrivée au pouvoir de Tshisekedi en 2019, la RDC a progressivement adopté un narratif centré sur son rôle central dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques. Cette posture s'est cristallisée autour du concept de «pays-solution», selon lequel la RDC jouerait un rôle central dans le changement climatique grâce à ses atouts comme les forêts et les tourbières évoquées ci-haut, ainsi que les minerais de transition⁶⁰. En effet, le pays abrite plus de 150 millions d'hectares de forêts tropicales humides, plus de 100 000 km² de tourbières riches en carbone dans la cuvette centrale. Selon les estimations régulièrement avancées par les autorités congolaises, ces écosystèmes absorbent 1 milliard de tonnes de dioxyde de carbone par an⁶¹. Ce potentiel a été mobilisé politiquement par le président Tshisekedi à la Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques (COP 26). Dans la foulée, plusieurs initiatives diplomatiques sont lancées, notamment la création d'un marché national de crédits carbone, et partenariats Nord-Sud et Sud-Sud sur la gouvernance forestière et climatique.

Mais cette rhétorique environnementale s'est trouvée immédiatement contredite, en juillet 2022, par le lancement du plus vaste appel d'offres des blocs pétroliers dont plusieurs situés dans des zones écologiquement sensibles – notamment les tourbières de la cuvette centrale, les abords du parc des Virunga et les zones humides du parc de la Salonga.

Cette initiative a suscité de vives critiques, tant de la part de l'Unesco, des ONG internationales que des diplomates. Lors de sa visite à Kinshasa, l'ancien secrétaire d'État américain Antony Blinken a exprimé les mêmes préoccupations⁶².

Carte 2. Empiètement des sur les aires protégées et les forêts



Source: Conçu par Earth Insight, août 2025. Sources des données: Blocs pétroliers: Earth Insight Oilbase, 2025, Ministère des Hydrocarbures de la RDC (2025); Aires Protégées: UNEP-WCMC (2025); Imagerie Satellite: ESRI, 2025.

En 2025, cette contradiction s'est encore accentuée avec le lancement du projet du couloir vert vert Kinshasa-Kivu, présenté comme un axe structurant de développement durable. Ce projet qui vise à sauvegarder et à préserver le bassin du Congo, et contribuer à stimuler la croissance économique avec entre autres la présence des entreprises axées sur les énergies renouvelables, l'agriculture et la logistique⁶³. Or, cette initiative a coïncidé avec le nouveau découpage de la cuvette centrale en 52 blocs pétroliers⁶⁴.

Certes, le travail abattu par les experts du ministère des Hydrocarbures et du ministère de l'Environnement et développement durable était destiné à résoudre cette équation de chevauchement, mais comme nous l'avons relevé précédemment, au-delà de la télédétection, beaucoup reste encore à faire. Les 52 blocs pétroliers continuent ainsi d'alimenter les polémiques. Les choix du gouvernement

congolais en matière d'exploitation pétrolière ont toujours été marqués par une volonté claire de faire du pétrole un levier de développement économique⁶⁵. Cependant, la concrétisation de cette volonté a été entravée par une double dynamique. D'une part, la pression exercée par les ONG nationales et internationales, souvent relayée par des diplomates et des institutions multilatérales, a un impact direct et dissuasif sur les compagnies pétrolières. D'autre part, les incohérences, et les carences en matière de gouvernance fournissent aux opposants à l'exploitation pétrolière des armes supplémentaires pour étayer leurs revendications et justifier leurs pressions.

En même temps, le gouvernement congolais ne cesse de revendiquer l'augmentation des financements climatiques et souhaite que la communauté internationale l'aide à protéger sa biodiversité⁶⁶. Pour sa part, la communauté internationale reproche souvent au gouvernement congolais de ne pas respecter ses engagements et de ne pas fournir suffisamment d'efforts pour améliorer la gouvernance.

En juillet 2022, le ministre Didier Budimbu avait d'ailleurs annoncé le lancement d'une contre-campagne du gouvernement congolais au lancement des appels d'offres en déclarant : « Il y a une campagne contre nous. Nous aussi allons faire notre campagne pour aller à gauche, à droite pour essayer de rassurer les investisseurs d'avoir confiance et qu'il ne faut pas se décourager »⁶⁷.

Dans un pays aussi riche en biodiversité, des possibilités énormes existent pour développer aussi l'industrie touristique qui peut garantir des recettes publiques durables pour le pays. D'ailleurs, il convient de noter qu'au moment où la RDC veut accroître sa production pétrolière et les revenus qui en découlent, le paysage mondial n'est plus le même. Au cours de ces dernières années, plusieurs institutions financières et gouvernements redéfinissent leurs priorités en matière de financement énergétique. Dès 2017, lors du sommet climat à Paris, la Banque mondiale annonçait qu'elle cesserait de financer l'exploration de pétrole et de gaz à partir de 2019⁶⁸. En 2021, trois grandes banques européennes — BNP Paribas, Crédit Suisse et ING — ont décidé de ne plus financer les opérations de négoce du pétrole brut en Amazonie, afin de ne plus être tenues pour responsables des destructions environnementales et des atteintes aux droits humains régulièrement documentées⁶⁹.

Quand bien même le pétrole peut encore conserver une place centrale dans les stratégies énergétiques de nombreux pays, y compris dans le cadre de la transition⁷⁰, les perspectives de croissance du marché mondial de l'or noir ne suscite plus beaucoup d'optimisme.

Certains pays producteurs adoptent une stratégie où les revenus issus du pétrole servent directement à financer leurs politiques de transition énergétique, à travers leurs compagnies nationales ou fonds souverains.

Dans ce contexte, la RDC se trouve à la croisée des chemins. D'un côté, à l'instar d'autres pays en développement, elle revendique légitimement sa souveraineté sur ses ressources naturelles et affirme sa volonté d'utiliser le pétrole comme levier de développement économique. De l'autre, elle fait face à des exigences croissantes en matière de protection de l'environnement, tout en étant l'un des pays les plus vulnérables — et le moins préparés — aux effets des changements climatiques. L'ambition de concilier l'expansion de son secteur pétrolier et la valorisation de ses actifs climatiques, telle que exprimée dans le Plan national stratégique de développement (PNSD) et les récents appels d'offres, ne pourra se concrétiser sans une vision à long terme et la consolidation de la gouvernance. Au moment où les investissements pétroliers se recentrent sur les pays les plus stables et la diplomatie climatique devient un levier de positionnement stratégique, la RDC ne pourra durablement poursuivre une stratégie fondée à la fois sur l'expansion extractive et la captation des financements climatiques sans risquer de fragiliser l'une comme l'autre. Le véritable enjeu est donc la capacité à articuler ces deux logiques au sein d'un cadre cohérent, crédible et lisible à l'échelle nationale comme internationale.



Conclusion et recommandations

En RDC, les enjeux du secteur des hydrocarbures s'articulent autour de la négociation et de l'attribution de contrats, souvent détachées de toute exploitation réelle. Ces opérations ont généré des revenus, formels et informels, mais peu de retombées concrètes pour l'État congolais. Au cœur de cette dynamique se trouve une gouvernance spéculative et opportuniste, marquée par l'absence de réformes intégrées et surtout une gestion court-termiste. L'exemple de Dig Oil, discuté plus haut, illustre les coûts élevés de cette opacité : blocages administratifs, arbitrages internationaux coûteux, attribution discrétionnaire de blocs à des sociétés écrans sans capacités techniques et financières. Ce sont ces failles qui ont permis à certains acteurs, nationaux et étrangers, d'en tirer profit, souvent au détriment de l'intérêt public.

Avec ses vastes forêts et ses écosystèmes sensibles, le Congo est au cœur des enjeux environnementaux mondiaux, à l'origine des tensions, illustrées par l'appel d'offres de 2022, couvrant 27 blocs pétroliers et 3 gaziers. Conduit dans l'urgence, sans réforme préalable du secteur, cet appel attiré des entreprises peu expérimentées et suscité des controverses multiples, avant d'être annulé deux ans plus tard.

Malgré cet échec, la RDC a de nouveau procédé au découpage de la cuvette centrale en 52 blocs pétroliers. Certes, la collaboration entre le ministère des Hydrocarbures et le ministère de l'Environnement et développement durable a permis de réaliser certains progrès, mais les craintes de superposition des blocs pétroliers sur ces zones écologiquement fragiles n'ont pas disparu, surtout que la société civile en général, et les ONG de protection de l'environnement en particulier, n'y ont pas été étroitement associées. À partir du moment où l'État congolais ne parvient pas à réguler l'exploitation du pétrole à Moanda, et expose sa population à une pollution sans précédent de Perenco, avec des dégâts considérables sur l'environnement, la création d'autres blocs pétroliers suscite d'autres craintes.

Aujourd'hui, les autorités congolaises assurent qu'un nouveau code pétrolier est en cours d'élaboration afin de corriger les lacunes structurelles du cadre légal actuel. Quoi qu'il en soit, notre rapport a démontré que les ambitions de la RDC dans ce secteur des hydrocarbures se caractérisent par de nombreux paradoxes qui remettent en cause les ambitions couplées de s'affirmer à la fois comme grand

producteur du pétrole et pays solution au réchauffement climatique. La transition énergétique impose désormais des nouvelles exigences, et la RDC a encore d'énormes possibilités d'en tirer profit, surtout qu'elle dispose d'importantes ressources en minerais stratégiques.

Au terme de ce rapport, Ebuteli et le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) formulent les recommandations suivantes à l'égard de l'État congolais, de la société civile et de la communauté internationale:

A. Recommandations à l'État congolais

- Limiter l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans les zones d'intérêt commun où les pays voisins ont déjà investi;
- Financer les études devant permettre au pays de disposer d'une banque de données de nature à apporter l'éclairage sur le coût d'opportunité de l'exploitation pétrolière en RDC, comparativement à l'industrie touristique et aux financements climatiques;
- Assainir le secteur des hydrocarbures, en sanctionnant les sociétés non respectueuses de la législation et celles qui ne disposent pas de capacités techniques et financières;
- Renforcer la transparence dans le secteur des hydrocarbures en publiant toutes les données pertinentes, y compris les contrats et les blocs faisant l'objet de contentieux;
- Rendre public les rapports des audits en cours, et sanctionner les défaillances constatées;
- Associer étroitement les organisations de la société civile et la Fédération des entreprises du Congo dans toutes les phases des projets de prospection, d'exploration et d'exploitation pétrolière dans les zones d'intérêt commun;
- Renforcer les capacités de contrôle et de régulation du ministère des Hydrocarbures et sa collaboration avec le ministère de l'Environnement et développement durable;
- Renforcer les capacités techniques et financières de la Sonahydroc et placer cette société publique sous la direction des mandataires recrutés sur concours. La Sonahydroc doit aussi régulièrement faire l'objet des audits effectués par un cabinet indépendant;
- Recourir au partenariat public-privé pour aider l'État à combler ses faiblesses en matière de



- contrôle des activités des sociétés pétrolières;
- Renforcer l'action parlementaire en matière de redevabilité environnementale du gouvernement;
- Accélérer les réformes devant permettre d'améliorer significativement le climat des affaires et d'attirer un flux important des financements climatiques;
- Investir davantage dans l'industrie touristique, laquelle est susceptible de garantir les recettes publiques durable et de mieux préserver l'environnement;
- Accorder la priorité à l'exploitation des minerais stratégiques, en veillant à la protection de l'environnement et aux intérêts des communautés locales.

B. À la société civile

- Renforcer les campagnes de mobilisation citoyenne et de plaidoyer pour pousser le gouvernement et les sociétés pétrolières à limiter les dégâts de la pollution, mais aussi éloigner de la RDC les opérateurs ne présentant aucune garantie technique et financière;
- Appuyer les initiatives gouvernementales allant dans le sens de créer les conditions pour attirer davantage les financements climatiques ou les investissements dans le domaine de minerais stratégiques;
- Renforcer les capacités des ONG en matière d'étude d'impact environnemental, et documenter davantage les cas de pollution et saisir les juridictions nationales et internationales

C. À la communauté internationale

- Accroître les appuis techniques et financiers pouvant permettre à la RDC de renforcer la gouvernance environnementale et de mieux protéger la biodiversité;
- Soutenir les organisations de la société civile et le gouvernement congolais afin que leurs actions convergent vers l'appropriation nationale des préoccupations liées aux changements climatiques et à la protection de l'environnement;
- Contribuer au renforcement des capacités de la justice congolaise pour lutter contre la corruption dans le secteur des hydrocarbures.

Annexe

Candidatures des blocs pétroliers réceptionnées et présélectionnées.

N°	Bassins sédimentaires	Blocs	Candidatures réceptionnées	Présélectionnées (%)	Observations
1	BASSIN CÔTIER	NGANZI	✓ PERENCO - REP ✓ SONAHYDROC SA	PERENCO - REP (89%) SONAHYDROC SA (76%)	Deux sociétés retenues pour la sélection
		YEMA 2	✓ CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED ✓ KEBO ENEGY	CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED (80%) KEBO ENERGY (72%)	En attente de la présélection
		MATAMBA-MAKANZI 2	✓ PERENCO - REP	PERENCO - REP (89%)	Une société retenue pour la sélection



N°	Bassins sédimentaires	Blocs	Candidatures réceptionnées	Présélectionnées (%)	Observations
2	GRABEN TANGANYIKA	UVIRA	✓ SONAHYDROC SA	SONAHYDROC SA (78,5%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BARAKA	✓ SONAHYDROC SA	SONAHYDROC SA (78,5%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		KIBANGA – KISOSHI	✓ CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED ✓ KEBO ENERGY ✓ SONAHYDROC SA	CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED (83%) KEBO ENERGY (73%) SONAHYDROC SA (71%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		KAKELWA – KABOBO	–	✓	Aucune candidature
		KABIMBA	–	✓	Aucune candidature
		MULULA LUBANGA	✓ FEBEX MOTOX	IFEBEX MOTOX	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		KALEMIE	–	✓	Aucune candidature
		KIBI – FATUMA	–	✓	Aucune candidature
		MPALA	–	✓	Aucune candidature
		MOBA	–	✓	Aucune candidature
		KITUKU – MOLIRO	–	✓	Aucune candidature



N°	Bassins sédimentaires	Blocs	Candidatures réceptionnées	Présélectionnées (%)	Observations
3	GRABEN ALBERTINE	BLOC 1	✓ 555 WORLD WIDE ORGANISATION LIMITED ✓ COBIL SA ✓ SONAHYDROC SA ✓ CONJUGATE ENERGY	555 WORLD WIDE ORGANISATION LIMITED (73%) COBIL SA (50%) SONAHYDROC SA (71%) CONJUGATE ENERGY (70%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC 2	✓ 555 WORLD WIDE ORGANISATION LIMITED ✓ COBIL SA ✓ SONAHYDROC SA ✓ CONJUGATE ENERGY ✓ CESL CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED	555 WORLD WIDE ORGANISATION LIMITED (73%) COBIL SA (50%) ; SONAHYDROC SA (71%) CONJUGATE ENERGY (70%) CESL CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED (87%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC 4	-	✓	Aucune candidature
		BLOC 5	✓ 555 WORLD WIDE ORGANISATION LIMITED ✓ SONAHYDROC SA	555 WORLD WIDE ORGANISATION LIMITED (78%) SONAHYDROC SA (73%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière



N°	Bassins sédimentaires	Blocs	Candidatures réceptionnées	Présélectionnées (%)	Observations
4	CUVETTE CENTRALE	BLOC 4	✓ KEBO ENERGY SA	KEBO ENERGY SA (73%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOCS 4B	✓ CESL CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED ✓ KEBO ENERGY SA	CESL CENTURY ENERGY SERVICE LIMITED (83%) KEBO ENERGY SA (73%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC 6	–	✓	Aucune candidature
		BLOC 18	✓ KEBO ENERGY SA	KEBO ENERGY SA (73%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC 21	✓ KEBO ENERGY SA	KEBO ENERGY SA (72%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC 22	✓ KEBO ENERGY SA	KEBO ENERGY SA (73%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC 25	✓ KEBO ENERGY SA	KEBO ENERGY SA (73%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC MOERO	✓ KEBO ENERGY SA	KEBO ENERGY SA (73%)	En attente de la mission de vérification des capacités technique et financière
		BLOC UPEMBA	–	✓	Aucune candidature

Source: commission *ad hoc* du 17 juillet 2023 chargée de l'organisation d'appel d'offres sur l'attribution des droits d'hydrocarbures en RDC.



Profils et capacités des soumissionnaires (appels d'offres hydrocarbures 2022-2025)

Century Energy Limited: cette entreprise, qui a soumissionné pour quatre blocs (Yema 2, Kibanga-Kisoshi, Bloc 2, et Bloc 4B) et a été présélectionnée pour chacun d'eux via sa filiale CESL Century Energy, se présente comme une société d'investissement et d'atténuation des risques dans le domaine de l'énergie en Afrique de l'Ouest depuis 2002. Sa filiale, CESL, est une société de services pétroliers et gaziers. Selon son site web⁷⁵, elle gère des installations et équipements pétroliers d'une valeur estimée à plus d'un milliard de dollars. Cependant, ces chiffres émanent d'une entreprise de services ou d'infrastructure, et non d'une compagnie pétrolière opérant directement dans l'exploration et la production à grande échelle. Les compétences requises pour gérer des actifs existants et optimiser des infrastructures diffèrent fondamentalement de celles nécessaires pour réaliser des campagnes pétrolières.

Kebo Energy: cette entreprise a soumissionné pour neuf blocs (Yema 2, Kibanga-Kisoshi, bloc 4, bloc 4B, et, de manière unique, pour les blocs 18, 21, 22, 25, et Moero) et a été sélectionnée pour tous ces blocs. Pourtant, très peu d'informations publiques existent sur Kebo Energy en tant qu'acteur de l'industrie pétrolière. Plus encore, en 2021, il a été rapporté que la Guinée avait annulé une concession minière de bauxite accordée à Kebo Energy SA en raison de son incapacité à honorer les investissements promis, notamment la construction d'une raffinerie d'aluminium⁷⁶. La raison invoquée était le manque de financement suffisant de la part de l'entreprise.

Conjugate Energy: ayant soumissionné pour deux blocs (bloc 1 et bloc 2) et présélectionnée pour le bloc 2, cette société n'a été constituée que le 17 février 2023⁷⁷, soit pendant le déroulement même du processus d'appel d'offres. Elle a par la suite été dissoute en avril 2025. Une telle chronologie indique une entreprise sans antécédents opérationnels ni expérience réelle dans le secteur, mais qui a cru pouvoir se lancer dans une aventure pétrolière en RDC.

Sonahydroc: depuis sa création, cette entreprise publique ne dispose que de capacité limitée dans ce domaine et demeure confrontée à de sérieux problèmes de trésorerie. Avant le lancement des appels d'offres, les agents de la Sonahydroc se plaignaient de quinze mois d'arriérés de salaires⁷⁸. Alors que les appels d'offres ont été annulés, le gouvernement congolais a décidé, le 11 avril 2025, d'attribuer les blocs 1 et 2 du Graben Albertine à la Sonahydroc.



Notes de fin

1. Ministère des Hydrocarbures, « Avis à manifestation d'intérêt pour l'attribution des droits d'hydrocarbures (Cuvette centrale, Graben Albertine, Bassin côtier, Tanganyika et blocs gaziers) », 28 juillet 2022, disponible sur <https://hydrocarbures.gouv.cd/2024/10/14/communiqu%C3%A9-avis-annulation-processus-appel-doffres-des-27-blocs-petroliers/>.
2. La Cuvette centrale est l'un des trois grands bassins sédimentaires de la RDC, aux côtés du bassin côtier et des bassins de la branche occidentale du rift est-africain (notamment les grabens Albertine et Tanganyika). Elle couvre une superficie d'environ 800 000 km². Les blocs pétroliers qui la composent s'étendent sur une grande partie du pays et concernent plusieurs provinces: Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lualaba, Tanganyika, Kasai, Kasai-Central, Sankuru, Maniema, Équateur, Mai-Ndombe, Tshuapa, Tshopo, Mongala ainsi que certaines zones rurales de Kinshasa.
3. Le « Graben Tanganyika » est une zone géologique faisant partie du bassin sédimentaire de la branche occidentale du rift est-africain.
4. Rapport du programme commun PNUD/Banque Mondiale de l'évaluation du Secteur de l'Énergie, Zaïre: Problèmes et choix énergétiques, mars 1986, disponible sur <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/967621468245399951/zaire-problemes-et-choix-energetiques>.
5. Kaniki Tshamala, A. Rapport d'expertise réalisé à la demande de la commission d'enquête du Sénat de la RD Congo, évaluation de l'impact environnemental lié à l'exploitation pétrolière dans le territoire de Moanda en RDC, Université de Lubumbashi, juillet 2013, disponible sur <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2022/08/201310-rapport-senat-rdc-commission-enquete-senatoriale-pollution-perenco.pdf>.
6. Agence congolaise de Presse (ACP), « RDC : Perenco produit plus de 8 millions des barils du pétrole en 2022 », 10 mars 2023, disponible sur <https://acp.cd/economie/rdc-perenco-produit-plus-de-8-millions-des-barils-du-petrole-en-2022/>.
7. Theodore Trefon, Congo's Environmental Paradox: Potential and Predation in a Land of Plenty (Londres: Zed Books, 2016), p. 108.
8. Platform, Pétrole au Lac Albert : révélations des contrats congolais contestés, mai 2010, disponible sur http://www.capac.ulg.ac.be/Petrole_au_Lac_Albert_fr_DRC_Tullow_PLATFORM_May_2010.pdf.
9. Calculs basés sur la production annuelle de la RDC et la production mondiale totale de pétrole en 2022 (environ 100 millions de barils/jour, d'après les données de l'Agence internationale de l'énergie, AIE). AIE, World Oil, disponible sur <https://www.iea.org/world/oil>.
10. Leo Komminoth, « DRC to transform Lake Kivu's methane into electricity », *African.Business*, 17 janvier 2023, disponible sur <https://african.business/2023/01/resources/drc-to-transform-lake-kivus-methane-into-electricity>.
11. Initiative pour la transparence des industries extractives, Rapport ITIE-RDC 2022, décembre 2024, disponible sur <https://eiti.org/fr/documents/rapport-itie-2022-de-la-republique-democratique-du-congo>.



12. *Corruption.org*, « Appel d'offres du secteur des hydrocarbures en RDC: risque de dettes plutôt que des recettes », *Corruptiontue.org*, 2024, disponible sur <https://www.corruptiontue.org/posts/appel-doffres-du-secteur-des-hydrocarbures-en-rdc-risque-de-dettes-plutot-que-des-recettes#:~:text=T%C3%A9l%C3%A9charger%20le%20document>.
13. *Jeune Afrique*, « Aimé Sakombi Molendo : Le pétrole peut changer le destin économique de la RDC », 19 avril 2024, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1691256/economie-entreprises/aime-sakombi-molendo-le-petrole-peut-changer-le-destin-economique-de-la-rdc>.
14. Rapport du programme commun PNUD/Banque Mondiale de l'évaluation du Secteur de l'Énergie, Zaïre: Problèmes et choix énergétiques, mars 1986, disponible sur <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/967621468245399951/zaire-problemes-et-choix-energetiques>.
15. *Ibid*, p. 67
16. *Ibid*, p. 63
17. A. Kaniki Tshamala, Rapport d'expertise réalisé à la demande de la commission d'enquête du Sénat de la RDC, op. cit.
18. *Ibid*
19. Anciennement Société zairo-italienne de raffinerie (Sozир).
20. Banque centrale du Congo, Rapport annuel, 1998, disponible sur https://www.bcc.cd/bcc/publications-redirect/rapport_annuel?page=1.
21. ChevronTexaco, « ChevronTexaco Confirms Sale of Democratic Republic of Congo Subsidiary », Chevron Corporation (communiqué de presse), 16 août 2004, disponible sur <https://chevroncorp.gcs-web.com/news-releases/news-release-details/chevrontexaco-confirms-sale-democratic-republic-congo-subsidiary>.
22. Ceci désigne un gisement pétrolier en déclin de production, nécessitant des techniques de récupération améliorée pour maximiser l'extraction des réserves restantes
23. A. Kaniki Tshamala, Rapport d'expertise réalisé à la demande de la Commission d'Enquête du Sénat de la RDC, op. cit. p. 9.
24. *Africa Intelligence*, « Audit de Perenco : les discrets déplacements de François Perrodo à Moanda », 1er avril 2025, disponible sur <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2025/04/01/audit-de-perenco--les-discrets-deplacements-de-francois-perrodo-a-muanda,110405224-bre>.
25. *Jeune Afrique*, « RDC : Eni, TotalEnergies, Exxon... Les majors prêtes à se livrer bataille pour le pétrole congolais », 29 juillet 2022, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1365908/economie-entreprises/rdc-eni-totalenergies-exxon-qui-raflera-les-blocs-petroliers-de-dan-gertler-en-rdc/>.
26. *Jeune Afrique*, « Aimé Sakombi Molendo : "le pétrole peut changer le destin économique de la RDC" », 6 juin 2025, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1691256/economie-entreprises/aime-sakombi-molendo-le-petrole-peut-changer-le-destin-economique-de-la-rdc/>.



27. *Radio Okapi*, « RDC: Félix Tshisekedi lance 30 appels d'offres pour les blocs pétroliers et gaziers », 28 juillet 2022, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2022/07/28/actualite/economie/rdc-felix-tshisekedi-lance-30-appels-doffres-pour-les-blocs-petroliers>.
28. Jordan Mayenikini, « Blocs pétroliers et gaziers en RDC: Félix Tshisekedi évoque la détermination de l'Etat à mener les travaux d'exploration et d'exploitation à l'aide de la technologie moderne qui n'affecte pas l'environnement », *Actualité.cd*, 28 juillet 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/07/28/blocs-petroliers-et-gaziers-en-rdc-felix-tshisekedi-evoque-la-determination-de-letat>.
29. *Talatala*, « Une question écrite adressée à Didier Bidimbu, ministre des Hydrocarbures, concernant les appels d'offres sur les blocs pétroliers et gaziers », 24 août 2022, disponible sur https://talatala.cd/panorama-des-lois/250/?deputy_profile=True.
30. *Itie RDC*, « Attribution de trois blocs gazier du Lac Kivu », 21 janvier 2023, disponible sur <https://www.itierdc.net/attribution-de-trois-blocs-gazier-du-lac-kivu/>.
31. Ministère des Hydrocarbures, « Communiqué: Avis annulation processus appel d'offres des 27 blocs pétroliers », 14 octobre 2024, disponible sur <https://hydrocarbures.gouv.cd/2024/10/14/communiqu%C3%A9-avis-annulation-processus-appel-doffres-des-27-blocs-petroliers/>.
32. Arrêté ministériel n° 008/CAB/MIN-HYD/ASM/2025 du 7 avril 2025.
33. République du Zaïre, Ordonnance-loi n°81-013 du 2 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures, Journal officiel de la République du Zaïre, 15 avril 1981, disponible sur <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Code%20Minier/OL.81.013.02.04.1981.htm>.
34. Rapport Banque centrale, 2008
35. Ibid
36. *Radio Okapi*, « La RDC se dote d'une nouvelle législation sur les hydrocarbures », 11 février 2017, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2017/02/11/actualite/politique/la-rdc-se-dote-dune-nouvelle-legislation-sur-les-hydrocarbures>.
37. *Actualité.cd*, « RDC: la révision de la loi sur les hydrocarbures lancée pour booster le secteur et attirer les investisseurs », 31 juillet 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/07/31/rdc-la-revision-de-la-loi-sur-les-hydrocarbures-lancee-pour-booster-le-secteur-et>.
38. *Actualité.cd*, « RDC: la révision de la loi sur les hydrocarbures lancée pour booster le secteur et attirer les investisseurs », 31 juillet 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/07/31/rdc-la-revision-de-la-loi-sur-les-hydrocarbures-lancee-pour-booster-le-secteur-et>.
39. Un homme d'affaires israélien ayant fait fortune en RDC, et sous sanction américaine en raison notamment de la corruption pratiquée dans le secteur minier durant le régime de Joseph Kabila.
40. Groupe Fleurette, Réponses aux questions de AmaBhungane Centre for Investigative Journalism: Foxwhelp and Caprikat, 7 avril 2016, disponible sur <https://serve.mg.co.za/content/documents/2016/04/08/160407gertlerfleetteresponsefoxcappanama.pdf>.



41. Theodore Trefon, Congo's Environmental Paradox: Potential and Predation in a Land of Plenty (Londres: Zed Books, 2016) p. 108.
42. Chambre de commerce internationale, Cour internationale d'arbitrage, Arbitrage n° 22370/DDA, Divine inspiration group (PTY) (demanderesse) vs La République démocratique du Congo (défenderesse), Sentence finale, 2018, p. 20.
43. Journal officiel, ORDONNANCE-LOI 81-013 du 2 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures, 2 avril 1981, disponible sur <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Code%20Minier/OL.81.013.02.04.1981.htm>.
44. Benjamin Augé, L'Afrique de l'Est, une géopolitique pétrolière à haut risque, Ifri, Novembre 2012, disponible sur <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/geopolitiquepetroliereba112012.pdf>.
45. Chambre de commerce internationale, Cour internationale d'arbitrage, Arbitrage n° 22370/DDA, Divine inspiration group (PTY) (demanderesse) c. La République démocratique du Congo (défenderesse), Sentence finale, op. cit., p. 22.
46. GEC, La Banque du président: Sud Oil, Kwanza Capital et la famille Kabila, Novembre 2021, disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/fr/2021/12/13/la-banque-du-president-sud-oil-kwanza-capital-et-la-famille-kabila/>.
47. Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board (RMB), « Oil and Gas in Rwanda: A Growing Potential », Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board, 29 avril 2025, disponible sur <https://www.rmb.gov.rw/updates/news-detail/oil-and-gas-in-rwanda-a-growing-potential>.
48. Radio Okapi, « RDC: 3 sociétés sélectionnées pour exploiter 3 blocs gaziers du Lac-Kivu », 17 janvier 2023, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2023/01/17/actualite/economie/rdc-3-societes-selectionnees-pour-exploiter-3-blocs-gaziers-du-lac>.
49. Josephine Moulds et Hajar Meddah, « Backroom deals, mystery companies and a 'killer lake': inside DRC's gas and oil auction », The Bureau of Investigative Journalism, 2 novembre 2023, disponible sur <https://www.thebureauinvestigates.com/stories/2023-11-02/backroom-deals-mystery-companies-and-a-killer-lake-inside-drcs-gas-and-oil-auction> (consulté le 16 juillet 2025).
50. Le Congo n'est pas à vendre (CNPAV), Appel d'offres du secteur des hydrocarbures en RDC: risque de dettes plutôt que des recettes, 17 mai 2025, disponible sur https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CNPAV_Hydrocarbures_Rapport-Fin.pdf.
51. Idem
52. CNPAV, Appel d'offres du secteur des hydrocarbures en RDC: risque de dettes plutôt que des recettes, 17 mai 2025, disponible sur https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/CNPAV_Hydrocarbures_Rapport-Fin.pdf.
53. DH Les Sports+, « RDC: appels d'offres prolongés pour les blocs pétroliers », 28 janvier 2023, disponible sur <https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/2023/01/28/rdc-appels-doffres-prolonges-pour-les-blocs-petroliers-N5EY4XH4IVFFZDUZT2FO7I5A2U/>.
54. Maher Hajbi, « RDC: Eni, TotalEnergies, Exxon... Les majors prêtes à livrer



bataille pour le pétrole congolais », Jeune Afrique, 29 juillet 2022, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1365908/economie-entreprises/rdc-eni-totalenergies-exxon-qui-raflera-les-blocs-petroliers-de-dan-gertler-en-rdc/>.

55. Radio Okapi, « Félix Tshisekedi recommande pas moins de 3 % du budget national pour la recherche scientifique », disponible sur <https://www.radiookapi.net/2023/08/31/actualite/politique/felix-tshisekedi-recommande-pas-moins-de-3-du-budget-national-pour-la>.
56. Olivier Liffra et Joan Tilouine, « Kinshasa négocie en catimini la cession des ex-blocs de Dan Gertler avec la major chinoise Cnooc », Africa Intelligence, 19 avril 2023, disponible sur <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2023/04/19/kinshasa-negocie-en-catimini-la-cession-des-ex-blocs-de-dan-gertler-avec-la-major-chinoise-cnooc,109946327-eve>.
57. Environews RDC. « Hydrocarbures: Perenco en RDC, le calvaire des populations de Moanda », 14 décembre 2022, disponible sur <https://environews-rdc.net/2022/12/14/hydrocarbures-perenco-en-rdc-le-calvaire-des-populations-de-muanda/>.
58. A. Kaniki Tshamala, Rapport d'expertise réalisé à la demande de la Commission d'Enquête du Sénat de la RD Congo, évaluation de l'impact environnemental lié à l'exploitation pétrolière dans le territoire de Moanda en RDC, Université de Lubumbashi, juillet 2013, disponible sur <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2022/08/201310-rapport-senat-rdc-commission-enquete-senatoriale-pollution-perenco.pdf>.
59. Andrew Latham et Simran Bandal, « No country for old fields: Why high-impact oil and gas exploration is still needed », Wood Mackenzie, 2024, disponible sur <https://www.woodmac.com/horizons/high-impact-oil-gas-exploration/>.
60. *Actualité.cd*, « COP26: Félix Tshisekedi insiste que la RDC est pays solution à la crise climatique », 2 novembre 2021, disponible sur <https://actualite.cd/index.php/2021/11/02/cop26-felix-tshisekedi-insiste-que-la-rdc-est-pays-solution-la-crise-climatique>.
61. PRECOP27, « RDC, Pays solution », Ministère de l'Environnement et du Développement durable (RDC), 2022, disponible sur <https://drcprecop27.medd.gouv.cd/fr/yangambi.php>.
62. Département d'État des États-Unis, « Secretary Antony J. Blinken and Democratic Republic of Congo Vice Prime Minister and Foreign Minister Christophe Lutundula at a Joint Press Availability », 9 août 2022, disponible sur <https://2021-2025.state.gov/secretary-antony-j-blinken-and-democratic-republic-of-congo-vice-prime-minister-and-foreign-minister-christophe-lutundula-at-a-joint-press-availability/>.
63. « Création du Couloir Vert Kivu-Kinshasa pour préserver le Bassin du Congo », 2025, disponible sur <https://presidence.cd/actualite-detail/actualite/creation-du-couloir-vert-kivu-kinshasa-pour-preserver-le-bassin-du-congo>.
64. Clément Muamba, « RDC-Hydrocarbures: le gouvernement informé de l'ouverture de 52 nouveaux blocs pétroliers », Actualité.cd, 4 mai 2025, disponible sur <https://actualite.cd/2025/05/04/rdc-hydrocarbures-le-gouvernement-informe-de-louverture-de-52-nouveaux-blocs-petroliers>.
65. Ministère du Plan et de la Coordination de de l'aide au développement, Plan national stratégique de développement 2024-2028, 2025, p. 16, disponible sur <https://plan.gouv.cd/wp-content/uploads/2025/04/PNSD-2024-2028-V41.pdf>.



66. *Deutsche Welle*, « La RDC réclame plus de soutien pour protéger sa biodiversité », disponible sur <https://www.dw.com/fr/rdc-virunga-bazaiba-biodiversite-groupes-armees-protection-environnement/a-71043205#:~:text=est%20du%20pays.-,Eve%20Bazaiba%2C%20ministre%20d'Etat%20en%20charge%20de%20l',dans%20des%20zones%20naturelles%20prot%C3%A9g%C3%A9es.>
67. *Actualité.cd*, « RDC: le gouvernement envisage une contre-campagne face à la pression des ONG pour convaincre les pétroliers à répondre aux appels d'offres », 27 juillet 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/07/27/rdc-le-gouvernement-envisage-une-contre-campagne-face-la-pression-des-ong-pour.>
68. VOA Afrique, « La Banque mondiale ne financera plus l'exploration de pétrole et de gaz après 2019 », 5 juin 2024, disponible sur <https://www.voaafrique.com/a/la-bm-ne-financera-plus-l-exploration-de-petrole-et-de-gaz-apres-2019/4160691.html>.
69. *Novethic*, « Trois banques européennes décident de ne plus financer l'extraction de pétrole en Amazonie », 4 février 2021, disponible sur <https://www.novethic.fr/actualite/economie/economie/isr-rse/trois-banques-europeennes-decident-de-ne-plus-financer-l-extraction-de-petrole-en-amazonie-149469.html>.
70. Benjamin Augé, « Pétrole: quel avenir géopolitique à l'horizon 2050 ? », Les grands conflits contemporains, 19 juillet 2025, disponible sur https://shs.cairn.info/les-grands-conflits-contemporains--9782200637750-page-206?site_lang=fr.



L'ensemble de nos publications, blogs et podcasts sont disponibles sur www.ebuteli.org

Ebuteli
1 Av de la paix, Kinshasa, Gombe
@ebuteli
www.ebuteli.org

Congo Research Group/Center on International
Cooperation at New York University
777 United Nations Plaza, 8th Fl. New York, NY 10017,
United States.
www.congoresearchgroup.org / www.cic.nyu.edu